

# Petite chronique balbynienne : conditions de travail déplorablement surannées et entre-soi de la misère judiciaire imposée

Ludovic FRIAT, vice-président au TJ de Bobigny, délégué de section et chargé de mission de l'USM



Le tribunal judiciaire de Bobigny est souvent comparé à celui de Paris du fait de la proximité géographique, d'une délinquance partagée, et surtout de la taille, de la variété ainsi que de la masse des contentieux. « C'est le premier tribunal de France après Paris ! » est-il souvent indiqué aux nouveaux arrivants pour leur permettre de bien s'imprégner de l'ampleur de la tâche. Il est parfois ajouté que le TJ de Bobigny est également compétent pour l'Aéroport de Roissy-CDG, « vitrine de la France ».

Peut-être que certains d'entre nous ont entendu parler du choc ressenti par des touristes japonais, fantasmant sur leur séjour dans un Paris idéalisé et qui, lorsqu'ils découvrent la réalité de notre capitale - laquelle débute dès l'aéroport de Roissy - décompensent. Une consultation psychiatrique dédiée avec un psychiatre

japonais existe à Saint-Anne pour traiter ce public. Pour ma part, je déconseillerais à tout collègue japonais de venir découvrir la réalité judiciaire du TJ de Bobigny. Le risque de décompensation est trop important et autant lui éviter une rencontre, avec un autre collègue : le JLD-HC (Hospitalisation sous Contrainte).

Heureusement les magistrats français ne fantasment plus, depuis longtemps et même en sortie d'école, sur la réalité de nos juridictions. Étant en poste à Bobigny, comme président d'une chambre de comparution immédiate, j'ai constaté comme la grande majorité des collègues en poste la difficulté de conditions de travail dégradées venant obérer une charge de travail importante. Pour autant, les magistrats balbyniens sont pour la plupart (encore) enthousiastes, (souvent) volontaires, (toujours) passionnés par leurs fonctions. Les collègues du parquet, du SAF, du service pénal et du TPE, interrogés, font tous le même constat : la juridiction fonctionne grâce à l'engagement constant des magistrats et des fonctionnaires et agents, malgré un quotidien difficile les détournant de leurs tâches juridictionnelles.

L'état bâtiminaire du TJ mérite que l'on s'y attarde, car au quotidien il n'est pas un seul magistrat, fonctionnaire ou intervenant judiciaire qui ne doive composer avec. Le tribunal de Bobigny n'est pourtant pas si ancien. Livré en 1986, son image visuelle est unique, une sorte de soucoupe volante bleutée posée sur la banlieue environnante. L'architecte le voulait tout en verrières, inondé de lumière, la justice se rendant dans la clarté. Il le voulait moderne mais arboré avec sa célèbre

salle des pas perdus parsemée de ficus et de palmiers.

La modernité datée, style « gare RER », troquant les ors des vieux palais contre le béton brut de la cité, s'est bien vite estompée. La végétation est devenue chétive et rabougrie mais, surtout, démodé ou non, le bâtiment a mal vieilli, révélant ses malfaçons, et s'est vite avéré trop exigu pour faire face dans des conditions satisfaisantes, voire décentes, à l'ampleur de la tâche.

Ainsi, et parmi d'autres exemples :

- Les toits terrasses et verrières laissent généreusement entrer le soleil, mais également la pluie. De mémoire de balbynien, les inondations ne se comptent plus. Une salle d'audience pénale a fonctionné, pendant des années, malgré un goutte-à-goutte persistant sur l'un des assesseurs les jours de pluie... Curieusement cela n'émouvait pas grand monde, même pas les intéressés, preuve de l'abaissement de leur seuil d'intolérance. Un collègue à l'âme de jardinier avait pris l'initiative d'installer sur la banque une plante en pot qui bénéficiait de cet arrosage intégré et qui était censé préserver le plateau de la banque du pourrissement ;

- L'absence de système de visio-conférence, dont la nécessité nous est vantée en période de pandémie, dans les salles d'audiences pénales. Il convient de préciser que les quelques salles existantes de visioconférence sont également partagées avec d'autres services et, pour certaines, font également office de salles de convivialité. Il faut donc siéger sous le regard, non de Marianne, mais de micro-ondes ;

## Petite chronique balbignienne : conditions de travail déplorablement surannées et entre-soi de la misère judiciaire imposée

- Les salles d'audiences correctionnelles sont majoritairement dépourvues de micros et de sonorisation, tant pour le président que le prévenu, rendant le dialogue parfois difficile et souvent ponctué par le rythme frénétique du clavier, fatigué, du greffe ;

- La climatisation et le chauffage sont particulièrement facétieux, sans nécessaire lien avec la température extérieure, et variable d'une salle à l'autre. On peut cuire ou grelotter et il est conseillé de prévoir plusieurs tenues à porter sous sa robe d'audience. Il y a trois ans, le TPE a subi pendant plusieurs jours, en hiver, une panne généralisée de chauffage... obligeant les collègues et fonctionnaires à garder bonnet sur la tête, écharpe au cou et gants ou mitaines aux mains pour recevoir les familles par 10 degrés ;

- Des bureaux en nombre insuffisants, très souvent suroccupés et envahis de procédures, d'archives même si une chasse intensive leur est menée... avec l'aide des inondations qui opèrent, il faut l'avouer, une sorte de sélection naturelle ;

- Des salles d'audiences en nombre insuffisant, ne permettant pas de développer comme demandé par la chancellerie et dans de bonnes conditions, le nombre d'audiences, notamment pénales. Ainsi, certaines salles ne sont pas adaptées à la correctionnelle (absence de box ou de liaison directe avec le dépôt, absence de salle de délibéré dédiée inventant une sorte de « time-sharing » judiciaire). Des salles de délibéré multitâches, ainsi au TPE la salle de délibéré sert également de salle de courrier, provoquant d'incessantes allers et venues ;

- Les salles d'attente du SAF et du TPE où des dizaines de personnes, aux situations souvent antagonistes, s'entassent sans autre confort, au SAF, que des distributeurs de friandises bien caloriques ;

- Un dépôt, au niveau standard de nos établissements pénitentiaires, souvent surchargé, offrant des conditions d'accueil très dégradées aux justiciables, qui sortent de longues garde-à-vue, y passent

la nuit et attendent parfois jusqu'à tard dans la soirée leur tour de passage en comparution immédiate. Les substituts, avocats et les enquêteurs de personnalité s'entretiennent avec les prévenus comme ils le peuvent, et parfois où ils le peuvent, mais certainement pas de façon satisfaisante. Les outrages et rebellions au dépôt ne sont heureusement pas si nombreux eu égard aux conditions d'accueil, grâce au professionnalisme des agents et, curieusement, sont jugés à Bobigny dont la « taille critique », nous explique-t-on, protégerait de tout risque de partialité ;

- Les toilettes, tant ceux du public que du personnel, toujours en nombre insuffisants et souvent en réparation, n'offrent qu'un très relatif confort avec simplement le choix entre le « sans abattant » ou « à la turque » ;

Des travaux sont en cours ou vont débuter avec :

- pour l'existant, et sur plusieurs années, l'électricité, les toitures, l'étanchéité et la climatisation en complète réfection,
- pour l'avenir, des travaux d'agrandissement (création d'un pôle pénal sur 15.000 m<sup>2</sup>) avec une livraison annoncée à l'horizon 2025.

Certainement nos collègues seront mieux lotis dans 5 ans, dans des conditions de travail dignes, renvoyant une image respectable de l'institution judiciaire et offrant un environnement respectueux des droits de nos concitoyens. Mais comment continuer à travailler dans cet environnement néanmoins dégradé, « ici et maintenant », permettant de maintenir une activité soutenue, et au personnel judiciaire, tout motivé qu'il soit, de se concentrer sur sa tâche première : répondre aux attentes des justiciables plutôt que de pallier les insuffisances bâtementaires ou organisationnelles.

Faire changer une ampoule, obtenir un lecteur de carte agent, faire réparer son ordinateur défectueux relèvent souvent de la mission impossible. Il est certain que sans cet engagement humain constant la juridiction aurait, depuis longtemps, fait faillite.

Trois services « phares » du tribunal, au travers du témoignage de collègues, nous en donnent quelques exemples.

Ainsi le SAF est constitué de 11 cabinets. Les collègues y sont décrits comme « intégrés », « investis », « dynamiques » et « solidaires ».

La masse de dossiers à traiter est conséquente et le public, à l'image de la Seine Saint Denis, très divers (170 nationalités), maîtrisant mal le français, souvent économiquement pauvre et très en attente de justice. Comme partout en France, les collègues doivent arbitrer entre l'exigence de rapidité pour évacuer la masse et l'exigence du respect du justiciable nécessitant de prendre le temps de le rassurer, installer un minimum de confiance pour qu'il puisse s'exprimer utilement et rendre compréhensible la décision rendue.

Cette masse de dossiers, générant des stocks et des délais d'audiencement longs, avait justifié en 2017 la conclusion d'un contrat d'objectif. Un douzième, mais éphémère, cabinet JAF avait été mis en place grâce à des placés. Cet effort avait permis de ramener, avec l'implication de l'ensemble du service, les délais d'audiencement de plus de douze mois à seulement quatre mois. Malheureusement le départ des placés à l'issue du contrat, la grève des avocats et enfin la crise sanitaire ont eu raison de cette « normalisation ». A la reprise post-confinement, les délais d'audiencement étaient revenus aux alentours de douze mois et les cabinets accaparés par le traitement des mesures urgentes restées en attente, outre la mise en œuvre de l'ODP (ordonnance de protection) désormais enfermée dans des délais brefs et stricts.

Cette politique de « stop and go » judiciaire, assez habituelle au sein de notre institution, s'étend aussi au niveau d'initiatives de collègues visant pourtant à humaniser le fonctionnement institutionnel. Ainsi, avant l'ODP et le BAR (bracelet anti-rapprochement), priorités nationales actuelles (Bobigny est site pilote pour le BAR mais attend toujours la fourniture du

## Petite chronique balbynienne : conditions de travail déplorablement surannées et entre-soi de la misère judiciaire imposée

matériel), la médiation était à l'honneur. Pour animer la salle d'attente un projet avait été monté : la réalisation d'un petit film didactique expliquant le principe de la médiation, le déroulement de celle-ci et les retours, positifs, de personnes s'y étant prêtées. Le film, sous-titré en plusieurs langues, avait été réalisé avec les moyens du bord, grâce aux compétences ou relations de certains collègues. Mais entre-temps l'ODP est devenue la priorité absolue et puis et surtout, l'écran promis pour projeter ce film n'a jamais été installé en salle d'attente. Finalement, beaucoup d'énergie et de créativité dépensées pour un résultat décourageant.

Au parquet, les collègues interrogés insistent tous sur le fait qu'ils constituent, avec les fonctionnaires, une équipe « disponible et solidaire » avec nombre de jeunes, voire de très jeunes professionnels « soudés face aux difficultés du quotidien ».

Une collègue constate elle aussi, et comme l'ensemble des acteurs, « l'image dégradée voire dégradante de la justice » donnée à Bobigny par l'institution au vu des conditions d'exercice sous le regard, effaré ou résigné, de nos partenaires et des justiciables.

Plusieurs collègues, tant au siège qu'au parquet, font état de l'absence de circulaire de politique pénale, pourtant annoncée par le parquet général et le parquet balbynien pour fin 2018, mais jamais publiée. Il en résulte pour les pénalistes, une certaine forme d'insécurité juridique, une difficulté à établir une jurisprudence cohérente et le sentiment d'un pilotage de réaction, fortement influencé par les remontées et synthèses policières, faute d'objectifs judiciaires propres et clairement affichés.

Le TPE de Bobigny est, avant celui de Paris, le premier TPE de France avec 16 cabinets.

Les collègues du TPE avaient, en 2018, publié une tribune pour dénoncer l'absence de moyens de leurs partenaires et regretter que de trop nombreuses mesures, notamment d'assistance édu-

cative, ne soient pas exécutées dans des délais raisonnables. À ce jour, malgré une amélioration notable, les délais de prise en charge en milieu ouvert restent trop longs. Ainsi certains services habilités ont des délais d'attente supérieurs à un an.

Au pénal, la situation n'est guère meilleure en milieu ouvert. À titre d'exemple, une collègue cite la situation de l'UEMO de Saint-Ouen, commune emblématique du trafic de stupéfiants dans le nord de Paris, qui a « fonctionné » pendant plusieurs semaines avec deux éducateurs, dont la cheffe de service.

Dans le cadre de la réforme de l'ordonnance de 1945, c'est un stock d'environ 3000 procédures qui reste à juger avant son entrée en vigueur. La résorption de ce stock fait l'objet d'un contrat d'objectif. Malheureusement, outre la pandémie et la grève des avocats, ce plan d'action n'avait que peu de chance de réussir puisque la venue des magistrats placés n'a pas été concomitante. Ainsi, le parquet mineur a dû faire face à un surcroît d'audiences pénales du fait de la seule arrivée du juge placé, pour quatre mois, à partir du printemps 2020. Après le départ de celui-ci, c'est maintenant au tour des juges des enfants d'organiser des audiences supplémentaires pour tirer bénéfice de la venue du parquetier placé. Le tout, pour les deux périodes concernées, sans greffier ou fonctionnaire placé et un casse-tête quotidien pour trouver une salle d'audience libre.

Pour conclure sur le TPE, en cette ère du « tout numérique » censée pallier l'insuffisance de greffiers, les collègues subissent quotidiennement les affres du logiciel « WINEURS », toujours pas mis à jour, et modifient manuellement chaque décision fusionnée par leurs soins en remplaçant « TGI » par « TJ ».

En conclusion, il est vrai que Bobigny, comparativement à d'autres juridictions du ressort, a fait l'objet d'un soutien important de la part de la chancellerie. Les postes prévus à la « CLE », avec la limite inhérente à cet outil déconnecté des besoins réels, sont pourvus et l'effort sur le bâti-



mentaire entrepris. Cette politique s'intègre dans une politique globale « d'action positive » en faveur de la Seine Saint Denis. Cependant, le sentiment persiste que le retard accumulé depuis des années est tellement important que les actions entreprises ne font que « boucher » les trous et les dysfonctionnements les plus criants sans pour autant suffire à répondre à l'ampleur de la tâche.

Il va falloir que les magistrats, fonctionnaires et agents balbyniens continuent d'être investis et inventifs pour faire tourner le premier tribunal de France (après Paris). Il va falloir qu'ils continuent de faire preuve d'abnégation et de foi en leur mission à l'heure où des collègues d'une juridiction bien plus prestigieuse, mais visiblement guère mieux dotée en moyens du quotidien, sont susceptibles d'être poursuivis disciplinairement pour des « dysfonctionnements » du service.

Pour conclure, non, je ne suis pas certain de pouvoir inviter prochainement un collègue japonais à visiter Bobigny sans avoir à me soucier de sa santé... à défaut de penser à la nôtre.